

Décision n° 2024-2675
de la présidente de l’Autorité de régulation des communications électroniques,
des postes et de la distribution de la presse
en date du 27 novembre 2024
abrogeant des autorisations d’utilisation de fréquences assignées
délivrées à diverses entités
pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile

La présidente de l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse ;

Vu la directive 2018/1972 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 établissant le code des communications électroniques européen ;

Vu le code des postes et des communications électroniques (ci-après CPCE), et notamment ses articles L. 41 à L. 43, R. 20-44-5 à R. 20-44-11 et D. 406-5 à D. 406-17 ;

Vu le décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 pris en application du 12° de l'article L. 32 du code des postes et télécommunications et relatif aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication ou par les installations radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1531 du 24 octobre 2007 instituant une redevance destinée à couvrir les coûts exposés par l’État pour la gestion de fréquences radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 modifié relatif aux redevances d’utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d’autorisations d’utilisation de fréquences délivrées par l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l’arrêté du 24 octobre 2007 modifié portant application du décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l’arrêté du 4 mai 2021 modifié relatif au tableau national de répartition des bandes de fréquences ;

Vu la décision n° 2021-2670 de l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse en date du 9 décembre 2021 modifiée portant délégation de pouvoirs ;

Vu la décision du 26 août 2024 portant délégation de signature pour les décisions prises en vertu des articles 1^{er} et 2 de la décision n° 2021-2670 du 9 décembre 2021 modifiée de l’Autorité portant délégation de pouvoirs ;

Vu les demandes présentées par les entités mentionnées dans l’annexe à la présente décision ;

Décide :

Article 1. Les autorisations d'utilisation de fréquences délivrées à diverses entités pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile sont abrogées, dans les conditions précisées en annexe à la présente décision. Les fréquences attribuées par ces autorisations sont restituées.

Article 2. Le directeur Mobile et Innovation de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée, avec son annexe, aux titulaires.

Fait à Paris, le 27 novembre 2024,

Pour la Présidente et par délégation

Laurent CHAPELLE
Chef de l'unité gestion des fréquences

Annexe à la décision n° 2024-2675
de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques,
des postes et de la distribution de la presse
en date du 27 novembre 2024

Autorisation d'utilisation de fréquences assignées pour les réseaux radioélectriques indépendants

Restitution de fréquences

Dossier	Titulaire	Utilisation	Fréq
198400427	SOCIETE DES COURSES DE NANTES	44 NANTES	1 UHF
198905809	GERFLOR	69 TARARE	1 UHF
199008341	THALES DMS FRANCE SAS	78 ELANCOURT	1 UHF
199101437	RADIO TAXIS LE PUY	43 LE PUY EN VELAY	2 VHF
199106054	M. MANSORD BERNARD	73 QUEIGE	1 VHF
199207784	SDEL IDF INDUSTRIE	77 NANGIS	3 UHF
199504424	MOULINS SOUFFLET SA	69 LOZANNE	1 UHF
199600282	THALES DMS FRANCE SAS	78 ELANCOURT	2 VHF
199600887	THALES DMS FRANCE SAS	91 BRETIGNY SUR ORGE	1 UHF
199700131	TRANSDEV OCCITANIE OUEST	31 BLAGNAC	3 UHF
199702105	ALBIOMA LE MOULE	97 LE MOULE	1 UHF
199901245	THALES DMS FRANCE SAS	78 ELANCOURT	2 VHF
199901342	TRANSDEV OCCITANIE OUEST	31 BLAGNAC	1 UHF
200301589	EUROAPI FRANCE	63 VERTOLAYE	1 UHF
200401027	EUROAPI FRANCE	63 VERTOLAYE	1 UHF
201300155	EUROAPI FRANCE	63 VERTOLAYE	1 UHF
201500045	PARTI SOCIALISTE	75 PARIS 7	2 UHF
201900673	VFLI	88 VITTEL	2 UHF
202302939	AUTOMATISME-GRUE-SECURITE	69 GENAS	1 UHF
202400664	IEFFAGE CONSTRUCTION ENVIRONNEMENT GRAND OUEST	35 SAINT BRIAC SUR MER	1 UHF
202400893	ELECTRICITE DE FRANCE - EDF	92 NANTERRE	5 VHF